Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202121-20251209-20251208-DE

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUEC DU TRIEUX

Séance du lundi 8 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.
Date des convocations : lundi 1er décembre 2025

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean-luc LE PALANTON, Gwenola PRIGENT, Alain BOUGET, Nelly BOUTTERIN, René-Loïc ALIX, , Claude LE GUYADER, Kevin PAULIC, Marine DUPRE, Brigitte HERVIOU, Claude LE BOURDONNEC, Jean-Claude DROUMAGUET

Etaient absents : Emeline DION, Sophie DELACOUR a donné procuration à Nelly BOUTTERIN, Christophe JEGOU a donné procuration à Marine DUPRE

Secrétaire de séance : Jean-Claude DROUMAGUET

DEL 2025-12-08 – Objet : Urbanisme - PLUI - Avis de la commune sur le projet de modification simplifiée 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;
Vu la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
Vu l'arrêté du Président n°2025-10-046 en date du 13 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2025-10-237 en date du 21 octobre 2025 définissant les modalités de mise à disposition du public ;
Vu le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 14 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, par 14 voix pour (12 présents et 2 procurations) décide de :

- **EMETTRE** un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération.

- **DE DEMANDER** que les observations annexées à la présente délibération/listées ci-dessous soient prises en compte :

  - ✓ Les bâtiments cadastrés ZI17 et ZS103 pourront, après l'approbation de la procédure, bénéficier d'un changement de destination (étoile sur la carte).
  - ✓ Le garage "Le Blévennec" établi dans les années 1970 sur le même site, cadastré A4, ZR107 et ZS47, indument classé en zone agricole A au nouveau PLUI, pourrait être classé en zone agricole à vocation économique (Ay), avec une marge de recul d'inconstructibilité logiquement réduite par rapport à la route départementale n°8 compte-tenu de la perte de surface urbanisable pourtant artificialisé.
  - ✓ Classement des parcelles ZT36, ZT37, ZT86 et ZT 28 (partiellement) en zone naturelle à vocation d'équipement (Ne) pour permettre le projet de la STEP (lagunes existantes + création d'un bâtiment sur la parcelle ZT28 partiellement).

Fait et délibéré, le 8 Décembre 2025

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DROUMAGUET

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202121-20251209-20251208-DE